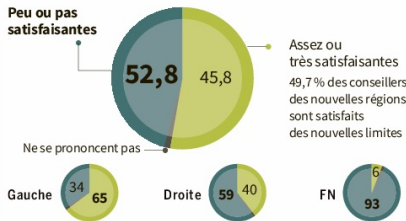


Un bouleversement territorial encore mal identifié par les conseillers régionaux

La réforme territoriale timidement acceptée

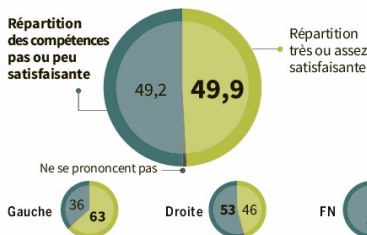
DES DÉLIMITATIONS DES NOUVELLES RÉGIONS CONTESTÉES
EN % DES QUESTIONNÉS ET SELON L'APPARTENANCE POLITIQUE



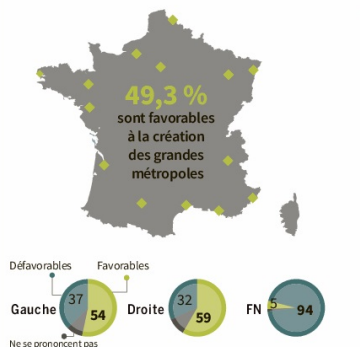
92,9 % des conseillers régionaux ne souhaiteraient pas que leur département soit rattaché à une autre région

DES COMPÉTENCES CLAIRES, MAIS MAL RÉPARTIES
EN % DES QUESTIONNÉS ET SELON L'APPARTENANCE POLITIQUE

81,1 % des conseillers régionaux estiment que les compétences régionales sont claires



DES MÉTROPOLIS PLÉBISCITÉES, MAIS PAS PAR TOUS
EN % DES QUESTIONNÉS ET SELON L'APPARTENANCE POLITIQUE



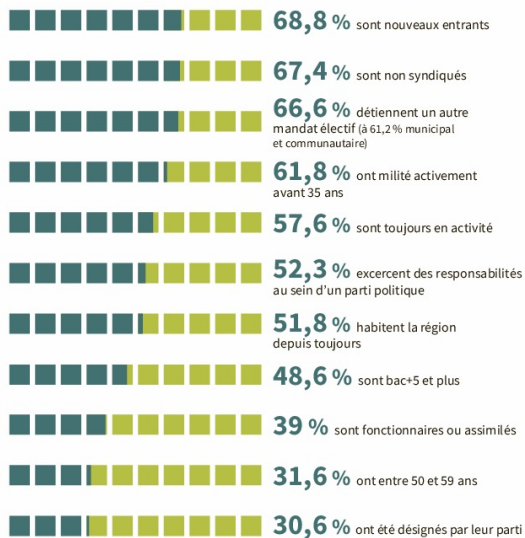
FAVORABLES AU NON-CUMUL DE CERTAINS MANDATS
EN % DES QUESTIONNÉS ET SELON L'APPARTENANCE POLITIQUE

2/3 des conseillers régionaux sont favorables à l'interdiction de cumul entre un mandat de conseiller régional et de conseiller départemental



Des conseillers régionaux ancrés dans leur région et ayant déjà un parcours politique

EN % DES QUESTIONNÉS



Les résultats de cette enquête sont basés sur les réponses des élus régionaux à un questionnaire établi par le Centre d'études politiques de l'Europe latine (Cepel), à partir de 589 questionnaires exploitables sur 1.808 conseillers régionaux.

INFOGRAPHIE LE MONDE

Le nouveau visage des conseillers régionaux

Une enquête dresse le profil des élus des régions et met en lumière un fort renouvellement

A l'occasion du Congrès des régions de France, nouvelle appellation de l'Association des régions de France (ARF), qui se tient jeudi 29 septembre à Reims, le Centre d'études politiques de l'Europe latine (Cepel) a effectué une enquête auprès des conseillers régionaux élus en 2015. Réalisée par Aurélie Troupel, maître de conférences à l'université de Montpellier, elle permet de dégager un profil des élus et, surtout, de mesurer leurs attentes et leurs préoccupations. Près d'un conseiller sur trois a répondu à cette enquête.

À la suite des élections de décembre 2015, c'est une nouvelle sociologie des élus régionaux qui se dessine, plus hétérogène politiquement : 45 % à droite, 33 % à gauche et 20 % au FN. Et ce sont de nouvelles responsabilités qui les attendent, à la fois dans des frontières élargies pour les « grandes régions », et du fait des compétences nouvelles qui leur sont attribuées dans une recomposition institutionnelle qui renforce le niveau régional.

Quel est le profil des conseillers régionaux ? Comment appréhendent-ils ces responsabilités accrues qui leur sont dévolues ? Quelle conception se font-ils de leurs missions ? Leur perception du mandat a-t-elle évolué ? Tels sont les grands thèmes abordés dans cette enquête.

Plus de la moitié des élus en activité

L'assemblée régionale se caractérise par un fort renouvellement de ses membres : près de 69 % sont des nouveaux entrants. Les deux tiers exercent un autre mandat, principalement municipal et/ou communautaire. Un peu plus de 57 % des élus exercent encore une activité professionnelle : 39 % viennent de la fonction publique ou assimilée (50 % des élus de gauche), 27 % sont salariés du privé (32 % des élus du FN). Près de la moitié des conseillers régionaux ont un niveau d'études bac + 5 et plus. Si le scrutin régional impose une stricte parité des listes, on releva que 20 % des élus hommes étaient têtes de liste départementales et seulement 10 % des élus femmes.

L'intermédiation entre les électeurs et l'administration apparaît aux élus comme la première dimension de travail par ordre d'importance (37 %), suivie par la représentation de la région (29 %). Toutefois, là où les femmes privilégient, à 41 %, l'intermédiation, les hommes, eux, préfèrent le travail en commission (30 %). Dans le même registre, on notera que les femmes jugent prioritaire l'action du conseil régional dans le domaine de l'éducation, de la formation, de l'apprentissage et de l'emploi (25 %), tandis que les hommes font porter la priorité sur le développement économique (24 %).

Les conseillers régionaux continuent de souffrir d'un manque de reconnaissance. Du moins, c'est ainsi qu'ils le perçoivent. Près de 57 % d'entre eux s'estiment insuffisamment reconnus par les autres échelons politiques locaux, et près de la moitié pense la même chose de l'Etat. Encore plus significatif, 81 % considèrent que le mandat régional n'est pas suffisamment reconnu par les électeurs, un pourcentage qui grimpe à 90 % chez les élus sortants. Et quand on interroge les conseillers

régionaux eux-mêmes sur la fonction politique qu'ils jugent la plus intéressante, ils sont plus nombreux à opter pour le mandat municipal (35 %) que pour le régional (28 %).

Un peu plus de la moitié des élus ne sont pas satisfaits des délimitations actuelles des régions. On taut nettement différencié selon qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition : si, à gauche, 65 % jugent le nouveau découpage satisfaisant, le pourcentage de mécontents grimpe à 59 % à droite et 93 % au FN. En revanche, 93 % des conseillers, toutes tendances confondues, ne souhaiteraient pas que leur département soit rattaché à une autre région, et une petite majorité (54 %) des élus des nouvelles régions considère que le fait d'appartenir à une grande entité constitue un accélérateur pour le territoire régional.

Renforcer ou non le rôle des régions

À la question portant sur les compétences régionales, plus de quatre conseillers sur cinq (81 %) estiment qu'elles sont très ou assez claires. Mais ils ne sont que la moitié à juger satisfaisante la répartition des compétences entre les différents niveaux administratifs, avec, là aussi, de fortes variations selon l'appartenance politique : 63,5 % des élus de gauche interrogés jugent cette répartition satisfaisante contre 46 % des élus de droite et 15 % des élus du FN. Un tiers des élus régionaux souhaite voir renforcé le rôle des régions. La création des grandes métropoles rencontre l'approbation de près d'un élu sur deux (49 %), mais c'est à droite, cette fois, que l'on rencontre le plus d'opinions favorables (59 %). Parallèlement, quatre élus sur cinq (79 %) se disent attentifs aux questions concernant le monde rural.

Pour l'avenir, près des deux tiers des élus (65 %) sont favorables à l'interdiction du cumul d'un mandat de conseiller régional et de celui de conseiller départemental, mais 70 % souhaitent pouvoir continuer à pouvoir exercer simultanément la fonction de conseiller communautaire. Enfin, à 60 %, ils se disent en faveur de la limitation à deux mandats consécutifs.

Reste à savoir si la perception que les élus se font de leur propre mandat aura évolué à l'issue de l'exercice. ■

P. R.R.

PATRICK ROGER

« Les effets de la parité commencent à se voir »

Aurélie Troupel a réalisé l'enquête sur les conseillers régionaux élus en 2015, dans le cadre de ses activités de recherche au Centre d'études politiques de l'Europe latine (Cepel) de l'université de Montpellier, où elle est maître de conférences en science politique.

Comment avez-vous procédé pour réaliser cette enquête ?

Nous sommes partis du fichier des conseillers régionaux fourni par l'association Régions de France. Nous avons, d'abord, envoyé un courriel à chacun d'entre eux. Chaque enquêté était invité à répondre en ligne ou au questionnaire joint. Pour les régions où nous avons constaté une sous-représentation en termes de réponses, nous avons relancé les conseillers avec un questionnaire en version papier. L'enquête s'est close le 1^{er} septembre. Nous avons eu 32,5 % de répondants.

Quelles évolutions notables avez-vous constaté par rapport aux précédentes enquêtes ?

La première chose qui me marque, c'est l'atténuation des différences entre les hommes et les femmes. Les parcours se rapprochent : les femmes cumulent tout autant, même s'il y a des différences quant aux types de mandats cumulés, et la proportion de nouveaux élus chez les hommes et les femmes est pratiquement équivalente. Pour les sortants, on constate toutefois qu'il s'agit essentiellement d'élus de 2010 alors que l'ancienneté des sortants masculins est plus marquée. On commence donc à voir les effets de la parité. En revanche, des différences sensibles subsistent quant aux domaines prioritaires sur lesquels hommes et femmes estiment nécessaire d'agir. Les hommes font porter la priorité sur le développement économique, les femmes sur l'éducation, la formation, l'apprentissage et l'emploi. Elles sont

plus favorables que les hommes à la limitation du cumul des mandats dans le temps.

Quels principaux enseignements retenir de cette étude ?

Tout d'abord, les conseils régionaux sont touchés par un turnover élevé, en dehors même des changements de majorité : plus des deux tiers des élus sont des nouveaux entrants, même si ce ne sont pas forcément des novices en politique. Le conseil régional est une assemblée régulièrement et structurellement renouvelée. Par ailleurs, c'est un mandat qui manque de visibilité. Au regard des responsabilités nouvelles confiées aux régions, il y a là une sorte de décalage. Enfin, selon les nuances politiques, les priorités ne sont pas les mêmes. Cela infirme l'idée selon laquelle, quel que soit le vote, c'est la même politique qui est mise en œuvre. ■